



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CDP-241122
Université de Moncton
9^e réunion du
COMITÉ DE LA PLANIFICATION
Le 22 novembre 2024 à 13 h 30
À distance – Microsoft Teams

Présences

Denis Boucher
Annie Hélène Boudreau
Natalie Carrier
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée
Gabriel Cormier
Jeanne Mance Cormier
Elizabeth Dawes
Mireille Demers
Sébastien Deschênes
Anik Dubé
Pierre Philippe Ferguson
Lambert Giner
Micheline Gleixner

Michelle Landry
Francis LeBlanc
Sophie LeBlanc Roy
Sylvie Morin
Denis Prud'homme
Gérard Poitras
Andrée Roy
Gilles Roy, président
Céline Surette
Simon Thériault
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton

Observateur

Jérémy B. Dupuis, chercheur institutionnel

Personnes excusées

André Blanchard
Alex Brownstein
Lynne Castonguay
Érik Labelle Eastaugh
Mathieu Lang
Michel Soucy
Paul Ward

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le recteur et vice-chancelier ouvre la réunion, souhaite la bienvenue et constate le quorum. Il indique que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche prendra la relève de la présidence d'assemblée dès qu'il sera possible pour lui de se joindre à la réunion.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CDP-241122

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CDP-241011

R : 02-CDP-241122

Jean-François Thibault, appuyé par Pierre Philippe Ferguson, propose :

« Que le procès-verbal CDP-241011 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

Adoptée

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDP-241011

5.1 Autres

Aucune question n'est soulevée.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CDP-240906

6.1 Chaires de recherche stratégiques

Le vice-recteur adjoint à la recherche (VRAR) présente les principales modifications proposées au programme de chaires de recherche. Celles-ci tiennent compte des commentaires émis lors de la réunion du Comité de la planification du 6 septembre. Voici ci-dessous les principaux changements apportés au document :

A – Paramètres des chaires de recherche stratégiques

1. Le but du programme est précisé. On peut lire à la page 1 que : *« Les chaires de recherche stratégiques visent à augmenter le volume des activités de RDC dans l'ensemble des disciplines et en particulier dans nos axes et créneaux de recherche, ainsi qu'en créativité et engagement. »*
2. La supervision de personnes étudiantes aux cycles supérieurs doit être priorisée.
3. La durée du mandat des chaires stratégiques est de trois ans avec possibilité de prolongation d'une année à la suite d'une évaluation. Le comité d'évaluation sera composé de la doyenne ou du doyen de la faculté ou du campus, du VRAR et de trois membres du corps professoral nommés par le VRER. Le comité soumettra sa recommandation au VRER pour décision.

B – Plan de dotation

1. Le Comité de sélection des chaires de recherche stratégiques sera composé du recteur, du VRER, du VRAR et de deux personnes externes de domaines complémentaires à ceux des membres internes et sélectionnées en fonction des disciplines des dossiers à étudier.
2. En ce qui a trait à la soumission des propositions, les facultés et campus devront faire un appel et établir un processus de sélection collégial qui se conclura par une recommandation du conseil de faculté, de l'assemblée des chefs de secteur ou de l'assemblée intersectorielle, selon l'unité académique.
3. La date limite de soumission des dossiers à la FESR est le 24 février 2025.

Discussion

Il est précisé que toutes les disciplines peuvent être considérées pour ce programme. Toutefois, celles comprises dans les axes et créneaux de recherche de l'Université pourraient être priorisées.

Certains membres indiquent que le choix du profil des membres externes sera important. La complémentarité des expertises avec les autres membres du comité de sélection devra être recherchée (ex. sciences humaines, sciences fondamentales ou autres). Ces personnes devront aussi être en mesure d'apprécier une étendue d'activités de recherche. Lors de la sélection des membres, on pourrait également tenir compte des domaines de recherche des projets reçus.

Un membre fait part de ses préoccupations relativement au ralentissement possible du processus en raison de l'ajout de deux membres externes et les horaires de travail des uns et des autres.

L'importance des consignes qui seront données au comité de sélection est aussi soulignée.

Il sera possible pour les facultés ou campus de soumettre deux propositions, soit l'une pour le volet recrutement et l'autre pour le volet dotation.

Il est mentionné que la chaire de recherche portant sur la créativité et l'engagement n'est pas réservée au campus de Moncton.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que le montant de 300 000 \$/année qui est prévu pour la création des chaires de recherche sera investi selon la formule suivante : 50 000 \$ pour une chaire à l'UMCE, 50 000 \$ pour une chaire à l'UMCS et 200 000 \$ pour quatre chaires à l'UMCM.

R : 03-CDP-241122

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Comité de la planification recommande au Sénat académique l'adoption du programme de chaires de recherche stratégiques qui comprend les paramètres des chaires de recherche et le plan de dotation. »

Vote sur R03

unanime

Adoptée

7. CRÉATION DU CENTRE D'EXCELLENCE EN PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE ET SUR LA CRÉATIVITÉ ET L'ENGAGEMENT

Le VRER préside la réunion à partir de ce point.

D'entrée de jeu, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement est un projet phare de la Stratégie dans le chantier Enseignement et RDC.

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) présente le projet. Dans un but de contextualisation, elle s'est d'abord intéressée à des éléments historiques de la pédagogie à l'Université de Moncton. Un historique de l'innovation et du soutien en pédagogie universitaire et de l'intégration des nouvelles technologies dans les résultats d'apprentissage se trouve en annexe du document. Les résultats de cette recherche ont permis de constater l'évolution des technologies et le besoin continu de soutien pour un enseignement de qualité dans un environnement en constante évolution.

L'alignement avec la Stratégie, la signature UMoncton, la mission de l'Université et les exigences de la CESPM en lien avec la formation du corps professoral sont des composantes qui ont été considérées lors de l'élaboration du centre d'excellence.

Au niveau de la structure organisationnelle, on y trouve deux volets, soit le volet pédagogie et le volet programmes. Des professeurs seront dégrevés pour travailler sur des projets académiques dans les deux volets. Des exemples sont présentés dans le document. Pour le volet pédagogie, on fait référence à des projets portant sur les thèmes suivants : stratégies pédagogiques novatrices misant sur le développement de la créativité et de l'engagement, stratégies d'évaluation et intelligence artificielle, et apprentissage en ligne et à support technologique. Le volet programmes porte, entre autres, sur les résultats d'apprentissage des cours et des programmes ainsi que l'harmonisation des plans de cours.

La VRAEAP précise que la gouvernance sera assurée par deux comités consultatifs, soit le Comité consultatif réseau sur la pédagogie et les programmes et le Comité consultatif réseau sur les technologies de l'apprentissage. Ce dernier va jouer un rôle important dans le développement du nouveau cadre d'apprentissage en ligne. Celui-ci assurera aussi un lien entre les besoins académiques et les infrastructures technologiques.

Les prochaines étapes consistent à nommer des responsables de projets ainsi qu'à l'établissement du fonctionnement interne du centre d'excellence. La date d'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} mai 2025.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le budget pour ce centre. Il précise que la majorité du personnel du Groupe des technologies d'apprentissage (GTA) sera transférée au nouveau centre. Certains services à des organisations externes continueront d'être offerts générant des revenus pour le centre (ex. travail pour des districts scolaires au Manitoba). Une dépense supplémentaire de 160 000 \$ annuellement est prévue. Un certain recouvrement au niveau des campus reste à finaliser.

Lors de la discussion, la VRAEAP prend note de petites corrections à apporter au document avant la présentation au Sénat académique.

Le recteur et le VRER remercient la VRAEAP, Mme Elizabeth Dawes, pour l'excellent travail d'élaboration et de consultation.

R : 04-CDP-241122

Elizabeth Dawes, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Sous réserve d'un avis favorable du Comité de finance, que le Comité de la planification recommande au Sénat académique d'accepter la création du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement. »

Vote sur R04

unanime

Adoptée

8. CRÉATION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ

Le VRER explique que la création d'un institut de recherche en santé est un autre projet phare du chantier Enseignement et RDC. Le vice-recteur adjoint à la recherche (VRAR) présente le projet appuyé par une présentation électronique. L'Institut de recherche en santé (IRS) qui est une organisation sans but lucratif est une transformation de l'Institut atlantique

de recherche sur le cancer (IARC) du réseau de santé Vitalité. Les membres fondateurs de ce centre sont l'Université de Moncton, le réseau de santé Vitalité, le Centre de santé médical et l'IARC. Les consultations auprès de chercheuses et chercheurs et autres groupes ont mené à l'identification de cinq pôles de recherche et trois axes transversales. Les pôles de recherche sont : 1) le vieillissement, 2) les neurosciences et la santé mentale, 3) le cancer, 4) la promotion de la santé et la prévention des maladies chroniques et 5) l'organisation et soins de santé. L'intelligence de données et génomique, la physiopathologie cellulaire et moléculaire et le Centre de médecine de précision composent les trois axes transversales.

Le VRAR précise que l'IARC va devenir un centre au sein du nouvel institut et portera le nom de Centre atlantique de recherche sur le cancer.

Le VRAR ajoute qu'une entente tripartite va établir les responsabilités respectives des partenaires, soit l'Université de Moncton, le réseau de santé Vitalité et l'IARC.

La mission et la vision du centre se décrivent respectivement comme suit : « Agir ensemble pour une recherche en santé à fort impact aux bénéfices de nos communautés » et « Être un point focal de création et d'intégration de solutions pour adresser les enjeux en santé ». Le VRAR présente également les objectifs du centre, soit 1) regrouper les organisations de recherche et de formation, 2) favoriser la réalisation de recherches disciplinaires, multidisciplinaires et intersectorielles, 3) réduire le temps entre la découverte et l'application des connaissances, 4) appuyer et faire rayonner les chercheuses et chercheurs et les cliniciennes-chercheuses, les cliniciens-chercheurs dans le développement de solutions pérennes pour les défis en santé de notre population et de notre système de santé et 5) collaborer avec les parties prenantes de la communauté afin de contribuer à l'avancement des connaissances en santé en menant des recherches et des études cliniques pertinentes. Ce nouveau centre vise ainsi à rapprocher les cliniciens et les chercheurs.

En termes de gouvernance, le conseil d'administration de l'IARC va devenir le conseil d'administration de l'Institut de recherche en santé. Il va aussi y avoir un comité consultatif scientifique externe, un comité de direction scientifique, un comité exécutif, un comité d'audit et de risque et un comité pour le capital humain.

Sous réserve de l'approbation des instances supérieures concernées, il est prévu que l'IARC migrerait vers le nouvel institut au printemps 2025.

Le VRAR donne des exemples de membres chercheurs, notamment des chercheuses et chercheurs, des chercheuses et chercheurs affiliés, des médecins, des personnes étudiantes, etc.

Le budget opérationnel actuel pour la recherche en santé s'élève aux environs de 19 M\$. Le VRAR présente comment cette somme sera divisée parmi les différents partenaires. Pour 2025-2026, l'on souhaite obtenir une somme supplémentaire de 1,4 M\$ des gouvernements et par l'entremise d'activités philanthropiques pour le fonctionnement, mais surtout pour la recherche en santé.

En guise de conclusion, le VRAR fait un survol des étapes franchies et celles à venir pour un lancement officiel du nouvel institut de recherche en santé au début mai 2025.

Une discussion sur les ressources s'ensuit. Au niveau des bibliothèques, les ressources actuelles devraient répondre au besoin de l'IRS. Toutefois, l'ajout de ressources supplémentaires pourrait être nécessaire au fut et à mesure que l'institut se développe. Le budget devra en tenir compte.

Il est précisé par le VRAR que l'Université de Moncton va gérer les finances, y compris les demandes de financement, ainsi que les ressources humaines. Vitalité sera plutôt responsable de la recherche clinique. Le VRAR ajoute que la majorité des personnes employées de l'institut feront partie du personnel de l'Université. Il y en aura toutefois qui demeureront sous Vitalité, comme les médecins.

Le VRER remercie le recteur, Dr Denis Prud'homme, et le VRAR, Francis LeBlanc, pour leur travail et contribution dans ce dossier.

R : 05-CDP-241122

Denis Prud'homme, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Comité de la planification recommande au Sénat académique d'accepter la création d'un institut de recherche en santé. »

Vote sur R05

unanime

Adoptée

9. AVANT-PROJET POUR LA CRÉATION DU PROGRAMME DE B. SC. SPÉCIALISATION EN PHYSIQUE NUMÉRIQUE

La doyenne de la Faculté des sciences indique d'abord que sa faculté souhaite moderniser ses programmes d'études et les rendre plus attractifs pour la population étudiante. Elle vise également à ce qu'il y ait plus de collaboration entre les disciplines.

La doyenne présente l'avant-projet pour la création du baccalauréat ès sciences avec spécialisation en physique numérique. Tout en offrant une bonne base en physique, ce nouveau programme vise le développement de compétences en informatique et en mathématiques, et ce, en cette nouvelle ère numérique. En plus de répondre à des besoins du marché du travail de personnes diplômées dans un tel programme multidisciplinaire, la faculté anticipe une augmentation des inscriptions au sein du Département de physique et d'astronomie.

La doyenne précise que l'UARD a été impliqué, alors des collègues des campus de Shippagan et d'Edmundston ont participé aux discussions. La création de ce programme qui a été proposé par le Conseil de la faculté est aussi appuyée par le Département d'informatique et le Département de mathématiques et de statistique.

Discussion

Il est demandé si des ressources supplémentaires seront nécessaires pour ce nouveau programme. Selon la doyenne, l'ajout de ce nouveau programme d'études pourrait optimiser les ressources professorales actuellement en place. En termes de ressources informatiques et d'outils de calcul, elle ajoute que sa faculté a actuellement une bonne infrastructure en raison d'achats récents et que tout est en place pour lancer le programme. Elle souligne toutefois, que si le programme devient très populaire, il est fort probable que de nouvelles ressources seraient exigées.

Une discussion porte aussi sur l'offre des cours du programme. La doyenne indique que ce programme sera principalement conçu de cours existants. Toutefois, lors de la phase de développement, de nouveaux cours pourraient s'ajouter tels qu'en physique numérique. Avec l'approche programme, l'élaboration du projet pourrait aussi avoir un impact sur la modernisation de programmes existants.

R : 06-CDP-241122

Céline Surette, appuyée par Pierre Philippe Ferguson, propose :

« Que le Comité de la planification donne son approbation à l'avant-projet portant sur la création du programme de B. Sc. spécialisation en physique numérique, étant entendu que ce projet sera soumis aux instances concernées d'ici le 30 juin 2026. »

Vote sur R06

unanime

Adoptée

10. PROPOSITION POUR LA CRÉATION DE PROGRAMMES EN B. SC. BIDISCIPLINAIRE PAR LE DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES ET DE STATISTIQUE

10.1. Avant-projet pour la création du B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et statistique

La doyenne de la Faculté des sciences explique que le concept de la bidisciplinarité permet de mettre en valeur les disciplines présentes. Ça permet aussi d'ajouter plus de cours de la deuxième discipline tout en faisant des liens entre les deux disciplines en question. Le nouveau programme de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et statistique permet de faire le virage vers les mathématiques appliquées et répond à un besoin du marché de l'emploi.

La doyenne précise que les campus de Shippagan et d'Edmundston étaient favorables au projet, tout comme le Département de mathématiques et statistique et le Conseil de la faculté qui en fait la proposition.

R : 07-CDP-241122

Céline Surette, appuyée par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Comité de la planification donne son approbation à l'avant-projet portant sur la création du programme de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et statistique, étant entendu que ce projet sera soumis aux instances concernées d'ici le 30 juin 2026. »

Vote sur R07

unanime

Adoptée

10.2. Avant-projet pour la création du B. Sc bidisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique

Ce programme de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique est basé sur le même concept que celui présenté au point précédent. Dans ce cas-ci, la doyenne de la Faculté des sciences explique que ce sont les mathématiques et l'informatique qui sont mises à l'avant-plan. Ce programme permettra de mettre en lumière les forces des leaders à l'Université de Moncton dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la science des données (Big data). Comme pour les points précédents, la doyenne indique que les parties concernées ont donné leur aval au projet.

Une question d'un membre permet à la doyenne de préciser que ce programme relèvera du Département de mathématiques et statistique avec une plus grande collaboration entre les départements de sa faculté.

La doyenne précise qu'il n'est pas prévu d'abolir de programmes de sa faculté à ce point-ci. Les nouveaux programmes présentés ont comme but de bonifier l'offre des programmes existants, rendre l'Université de Moncton plus compétitive et attirer un plus grand nombre de personnes étudiantes à la faculté.

R : 08-CDP-241122

Céline Surette, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Comité de la planification donne son approbation à l'avant-projet portant sur la création du programme de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique, étant entendu que ce projet sera soumis aux instances concernées d'ici le 30 juin 2026. »

Vote sur R08

unanime

Adoptée

11. DIVERSITÉ DU SECTEUR ACADÉMIQUE – RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

D'entrée de jeu, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) rappelle que la création d'un sous-comité pour explorer les processus de recrutement du personnel et bonifier les documents de dotation dans le contexte de l'ÉDI-D émane d'une résolution du Comité de la planification. Le sous-comité propose des pistes de réflexion et certaines actions dans son rapport. Toutefois, sachant qu'une nouvelle politique d'équité en matière d'emploi a été adoptée et qu'un plan d'action en matière d'équité a été élaboré, le VRARH indique qu'il faut éviter le dédoublement.

Le VRARH poursuit en présentant le rapport du sous-comité. Des pistes de réflexion sont proposées sur les éléments suivants :

- Le guide de dotation du corps professoral
- Le processus d'embauche
- L'offre de formations
- L'établissement de cibles
- L'augmentation de la diversité dans certains postes
- La planification qui a trait au renouvellement du corps professoral

Le VRARH présente également les recommandations du sous-comité. Celles-ci ont trait à :

1) l'établissement de cibles de recrutement par unité pour les cinq prochaines années, 2) l'approbation de cibles de recrutement institutionnelles par le Conseil de l'Université, 3) l'identification des secteurs où il manque de diversité par l'entremise d'un sondage, 4) la révision des processus d'embauche et 5) un mécanisme de suivi robuste par le Secteur des ressources humaines pour assurer les pratiques d'équité.

Discussion

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion qui s'en est suivie :

- De façon générale, il faut faire plus d'efforts pour assurer une plus grande diversité. Il faut toutefois faire attention à l'opérationnalisation du principe d'équité. Est-ce qu'on va écarter une candidature exceptionnelle sur la base de cibles à atteindre?
- Il est déjà difficile d'attirer des candidatures compétentes pour certains postes.
- La planification à long terme va être importante. Une approche par étapes pourrait être préconisée.
- L'expérience récente à l'Université a démontré que l'auto-identification s'avère un défi.
- Il va falloir déterminer sous quel angle on va regarder la diversité, quelle est la référence? Par exemple, est-ce qu'on souhaite que la diversité du personnel reflète la diversité de la population étudiante ou de la population en général?
- Il sera important de travailler avec les unités dans l'identification de cibles. Il faut être réaliste dans l'élaboration de nos objectifs.
- Il faut prendre en considération la réalité du milieu (ex. femmes dans les métiers et psychologues provenant de l'international en temps de pénurie).
- Dans certains cas, offrir de la formation au personnel en diversité et en compétences culturelles peut permettre de donner un meilleur service à notre population étudiante de l'international.
- Des ressources pourraient être accordées annuellement pour des activités de prospection.
- Les méthodes de recrutement peuvent varier selon les groupes ciblés.
- Il pourrait être bénéfique d'avoir des chasseurs de têtes pour certains postes.

- Il doit y avoir un changement de culture dans la façon que l'on étudie les candidatures.
- Dans l'évaluation de dossiers, on pourrait tenir compte d'avantage du potentiel d'une personne candidate pour qui les opportunités professionnelles antérieures ne sont pas comparables à une autre candidature (ex. personnes avec des enfants ayant eu un parcours difficile d'immigration).

En guise de conclusion, le VRER indique les discussions sur le sujet de l'ÉDI-D devront se poursuivre au Comité de la planification lors d'une réunion ultérieure.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est soulevé.

13. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité de la planification aura lieu le vendredi 10 janvier à 13 h 30 à distance.

N.B. La date de la prochaine réunion du Comité de la planification a été modifiée et sera le 21 février 2025.

14. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h 23.



Janice Comeau
Secrétaire d'assemblée